DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE DE Vagnas en Ardèche méridionale

6 place de la Mairie,
07150 Vagnas
Tél. : 04 75 38 62 97
Courriel : ma-vagnas@wanadoo.fr
www.vagnas-ardeche.com

# *Procès-Verbal du conseil municipal du 24 juin 2025*

**Présents** : C.Buisson ; C.Eyballin ; M.Failla ; R.Laignel ; M.Mularoni ; J.Roux ; B.Schaeck ; J.Bouniol.

**Absents excusés** : L.Lacoste qui a donné procuration à M.Mularoni

F.Tritto qui a donné procuration à C. Eyballin

**Absent** : H.Martin

Secrétaire de séance : R.Laignel

**Adoption du PV du conseil du 22 mai 25 – 18h** - : Adopté à l'unanimité, en ajoutant « supplémentaire » après « 1 € » concernant la délibération sur la participation de la mairie au prix de la cantine.

**Adoption de PV conseil du 22 mai 25 – 20h** – Adopté à la majorité. B.Schaeck considérant que le compte rendu est erroné et incomplet, vote contre.

-**Délibération 1 :** Renouvellement (pour 3 ans) de la convention d'aide technique concernant le domaine de l'assainissement (SATESE). Cout pour les deux stations :

-636 €.

**Accepté à l'unanimité.**

-**Délibération 2 :** Le projet PLUI arrêté en conseil communautaire du 15 avril 2025 a été mis à disposition des membres du conseil communal pour consultation, durant plusieurs jours en mairie**. Avis favorable avec demande de prise en compte de remarques à la majorité ; (remarques en annexe)**

**1 voix contre : J.Roux (considère que l'avis des petites communes n'a jamais été entendu).**

-**Délibération 3 - 4 :** Indemnités de gardiennage des églises (intervention lors des cérémonies et manifestations + grand ménage 1 fois par an) ; Madame la Maire propose de renouveler la convention pour 3 années avec Mme Gérost pour un montant annuel de 503.45 € brut par an et par église.

**Le conseil valide le montant et autorise Mme la Maire à signer la convention à l'unanimité.**

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

COMMUNE DE Vagnas en Ardèche méridionale

6 place de la Mairie,
07150 Vagnas
Tél. : 04 75 38 62 97
Courriel : ma-vagnas@wanadoo.fr
www.vagnas-ardeche.com



Considérant la déclaration faite précédemment par Mr Schaeck indiquant sa décision de ne pas faire recours au rejet de sa requête auprès des tribunaux, Mme la maire considère cette délibération sans objet la déclare caduque.

Ajournement accepté à la majorité ; 2 voix contre : C.Eyballin et F.Tritto (et 8 voix pour).

**QUESTIONS DIVERSES** : Il est à nouveau question de la demande d'acquisition par un administré d'une partie du chemin des lavandes. Le conseil confirme sa volonté de ne pas privatiser les chemins ruraux, même si ils ne sont pas utilisés pour le moment et que la commune n'est pas tenue de les entretenir.

FIN DE LA SEANCE A 19h05

Régine LAIGNEL
Secrétaire de séance

MAIRIE de VAGNAS (Ardèche)

Monique MULARONI
Maire de VAGNAS